

«Orphelins» demandeurs d'asile : 50% d'Afghans

Ces mineurs non accompagnés qui débarquent en Belgique ont pour la plupart entre 14 et 17 ans

● L'an dernier, 804 mineurs non accompagnés (ou qui se déclarent en tout cas comme tels) ont demandé l'asile en Belgique. Un nombre qui accuse une hausse de 5 % par rapport à l'année 2013 et cette tendance pourrait se répéter cette année, eu égard aux 230 mineurs qui se sont déjà présentés chez nous en un seul trimestre.

Voilà qui accrédite la thèse que de plus en plus de parents, enlucés dans des zones en guerre un peu partout dans le monde, tentent de mettre leurs enfants en sécurité à l'étranger, tablant sans doute sur le fait qu'ils auront plus de chances d'émouvoir

EN 2011 OU 2012, LES STATISTIQUES ÉTAIENT DEUX FOIS PLUS IMPRESSIONNANTES

les autorités du pays de destination? Pas si vite... En 2011 ou 2012, les statistiques étaient deux fois plus impressionnantes que celles d'aujourd'hui.

« Les flux migratoires peuvent aussi dépendre du choix de passeurs

ou des possibilités (réelles ou imaginées) offertes par l'un ou l'autre pays de destination », explique la porte-parole de l'Office des Étrangers. « Cette explication n'a rien de scientifique, mais on observe cet effet de balancier... »

L'Office avance ses chiffres : 3.848 signalements en 2011 (tous les mineurs arrivant chez nous ne demandent pas l'asile, ce qui explique la différence par rapport aux données précitées), 3.355 l'année suivante, seulement 2.150 en 2013 et la baisse a continué l'an dernier...

TROIS FOIS PLUS DE GARÇONS

Ces jeunes sont trois fois plus souvent des garçons que des filles. Ils ont pour la plupart entre 14 et 17 ans mais il peut aussi y avoir des bébés parmi eux (des enfants nés chez nous, puis abandonnés ou qui deviennent rapidement orphelins, par exemple).

Parmi les pays d'origine, l'Afghanistan se trouve en « pole position » : un mineur sur quatre arrivés chez nous l'an dernier, pas loin d'un sur deux parmi les 230 qui ont déjà demandé l'asile au

cours du premier trimestre 2015. Les autres principaux pays « fournisseurs » sont la Guinée, l'Erythrée, le Congo, le Cameroun et, depuis quelque temps, la Syrie, bien sûr.

AUCUN EN CENTRE FERMÉ

Les efforts de la Belgique pour les accueillir sont reconnus au niveau international : ces mineurs ne peuvent plus être renvoyés dans leur pays d'origine, ne

peuvent plus être détenus et bénéficient depuis 2004 d'un tuteur.

Pourtant la Ligue des Droits de l'Homme dit avoir déjà trouvé des mineurs en centre fermé...

« Si c'est arrivé, c'est purement accidentel. Dès que le malentendu est levé et que le statut de mineur est établi, on le sort du centre », précise l'Office des Étrangers. « Si le mineur n'est pas en situation de se voir accorder le statut de réfugié, on le protège jusqu'à sa majorité, puis on essaie de voir si l'on ne peut pas retrouver un membre de sa famille dans le pays d'origine. On cherche toujours la meilleure solution pour l'enfant ! » ■

DIDIER SWYSEN

C'EST PREVU DANS L'ACCORD DE GOUVERNEMENT

Théo Francken veut mieux protéger les mineurs

Si le secrétaire d'État Théo Francken (N-VA) a l'image d'un politique intransigeant en matière d'asile, il se dit très attentif à la protection des mineurs étrangers non accompagnés (MENA). Conformément à l'accord de gouvernement, la Chambre a adopté, au début de cette année, une loi qui leur donne une protection spéciale. Ce qui devrait permettre d'éviter que des enfants qui se sont parfaitement intégrés en Belgique finissent quand

même par être expulsés...

Le secrétaire d'État s'investit aussi dans différents projets, comme « My future », un projet pilote prévu, jusqu'en septembre 2015, dans les centres d'accueil de Bovigny et Arendonk.

« Il s'adresse à des mineurs (dès 16 ans) qui n'ont pas de réelle perspective légale de pouvoir rester en Belgique », explique le cabinet de M. Francken. « Il s'agit d'une formation

adaptée que le mineur peut réussir à court terme et qui doit lui donner un bagage pour construire une nouvelle vie dans son pays d'origine ou dans un pays tiers. »

Un autre projet (Time Out) repose sur un accompagnement intensif des mineurs réputés difficiles. Enfin, le secrétaire d'État examine actuellement les possibilités d'accueil de mineurs reconnus en famille d'accueil. ■

D.S.W.

LE TOP 5 DES PAYS D'OU PROVIENNENT LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

2013

1. Afghanistan		193
2. Guinée		145
3. Congo		83
4. Cameroun		42
5. Syrie		12

2014

1. Afghanistan		221
2. Guinée		108
3. Erythrée		82
4. Syrie		61
5. Congo		57

2015

(premier trimestre)

1. Afghanistan		102
2. Syrie		21
3. Guinée		20
4. Somalie		15
5. Irak		12